

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue par voie visioconférence, ce mardi 5 mai 2020 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée personnellement.

Madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière assiste également à la séance par visioconférence.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h11.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

20-05-01 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-05-02 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-05-03 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

5. Suivi aux procès-verbaux

Point 11. La demande pour l'équilibration du rôle d'évaluation a été envoyée à la MRC de Kamouraska.

Point 12. Le retrait des ventes pour taxes 2020 a été fait.

Point 16. La demande de suspension du versement pour les municipalités utilisant le service de la Sûreté du Québec a été envoyée, nous sommes en attente d'une réponse du gouvernement du Québec.

Point 19. L'adoption du projet révisé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska a été envoyée à la MRC de Kamouraska.

Point 24. La signature de l'entente entre la Municipalité et le Club des 50+ pour le projet de rénovation de la salle communautaire sera signée plus tard lorsque la situation actuelle du COVID-19 nous le permettra.

Point 25. La demande de subvention pour la mise à jour de la Politique familiale a été envoyée au Ministère.

Point 3. L'entente a été signée entre la Municipalité de Rivière-Ouelle et l'entrepreneur Transport en vrac Saint-Denis, entente qui prévoit une diminution du prix du contrat de déneigement pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022 ;

6. Adoption du règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement #2020-01 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2020 – Report d'un paiement de taxes foncières relativement à la situation de crise actuelle (COVID-19)

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a adopté le 14 janvier 2020, le Règlement 2020-01 décrétant des taux de taxes et de compensations pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements ;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 6 versements égaux ;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant les échéances des versements du Règlement 2020-01 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller, monsieur Gilles Martin, lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

20-05-04

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement numéro 2020-01 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
14 mai 2020	29 juin 2020
29 juin 2020	13 août 2020
13 août 2020	28 septembre 2020
28 septembre 2020	12 novembre 2020
12 novembre 2020	7 décembre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière

7. Entériner la dépense annuelle – Assurance 2020

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler les assurances municipales pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le montant total de la facture pour les assurances est 33 279 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'un total de 8 724 \$ plus taxes est facturé aux assurés additionnels, soit le Centre communautaire de la Pointe-aux-Orignaux, le Club 50 +, la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle ainsi que la Corporation touristique de Rivière-Ouelle ;

20-05-05

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil entérine la dépense et le paiement de 33 279 \$ plus taxes pour le renouvellement des assurances municipales considérant que la somme de 8 724 \$ plus taxes sera remboursée par les organismes. La prime annuelle à payer pour la municipalité représente donc un montant de 24 555 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

8. Modification de la police d'assurance relativement à la responsabilité civile

ATTENDU QUE la Fabrique exige une couverture d'assurance responsabilité civile de cinq millions de dollars pour entériner l'entente pour l'installation des équipements de large bande dans le clocher de l'église ;

ATTENDU QUE notre couverture est présentement de quatre millions de dollars ;

ATTENDU QU'il est approprié pour la municipalité d'augmenter la couverture d'assurance responsabilité civile à cinq millions de dollars ;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) charge une prime additionnelle de 352 \$ par année plus taxes pour cette augmentation de couverture.

20-05-06

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

QUE le Conseil accepte de souscrire l'augmentation de la couverture en responsabilité civile.

QUE le Conseil accepte la dépense pour la prime additionnelle de 352 \$ plus taxes.

QUE le Conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à aviser la MMQ d'ajouter la couverture additionnelle et de prendre toute autre action nécessaire afin de donner plein effet à cette présente résolution.

ADOPTÉ

9. Affectation du surplus accumulé libre pour aqueduc et égout

ATTENDU QUE la Municipalité a taxé en 2019 les citoyens utilisateurs du réseau d'aqueduc et d'égout pour le maintien des services, mais également afin de créer une réserve afin de pallier les bris potentiels ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en 2019 un surplus estimé de 14 316 \$ pour le service d'aqueduc et un surplus estimé de 23 621 \$ pour le service d'égout ;

20-05-07

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil affecte les sommes suivantes en surplus affecté soit :

- 14 316 \$ pour le réseau d'aqueduc
- 23 621 \$ pour les services d'égout

ADOPTÉ

10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Informer le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 83 942 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de la page S51-3 des états financiers identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

20-05-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

11. Autorisation du dépôt des documents au MSP pour le chemin de la Pointe et Cinquième-Grève Ouest

ATTENDU QUE dans la nuit du 9 au 10 avril, la tempête de vent combinée avec des hautes marées a occasionné des dégâts à nos routes à 5 emplacements, soit ;

1. Bris des gabions de bois en face du 112, chemin de la Pointe ;
2. Érosion de la berge en face du 142, chemin de la Pointe ;
3. Érosion de la berge en face du 202, chemin de la Pointe ;
4. Érosion de la berge en face du 204, chemin de la Pointe ;
5. Érosion de la berge en face du 156, chemin de la Cinquième-Grève Ouest ;

20-05-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique dans le cadre d'un décret, afin de réparer les emplacements endommagés.

ADOPTÉ

12. Fin du projet d'approvisionnement potentiel d'eau potable à Saint-Pacôme

ATTENDU QUE l'étape préliminaire de l'étude de faisabilité de Tetra Tech visant à approvisionner St-Pacôme en eau potable a été complétée ;

ATTENDU QUE compte tenu de la projection en consommation d'eau potable dans le futur pour les deux municipalités combinées, notre usine n'a pas la capacité de rencontrer la demande future ;

ATTENDU QUE le maire de Rivière-Ouelle et le maire de Saint-Pacôme ont convenu de mettre fin au projet.

20-05-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil entérine la décision du maire de Rivière-Ouelle de mettre fin au projet.

ADOPTÉ

13. Offre de service de Chloratec – changer la pompe pour la doseuse

ATTENDU QU'une pompe doseuse est défectueuse à l'usine d'eau potable ;

ATTENDU QUE cette dernière doit être remplacée pour assurer le bon dosage et facilite la calibration pour le bon fonctionnement à l'usine d'eau potable ;

ATTENDU QUE Chloratec Inc. a émis une soumission au montant de 3 156 \$ plus taxes ;

20-05-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de Chloratec Inc. au montant de 3 156 \$ plus taxes dont les frais de livraison sont en sus.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

14. Demande de subvention – Bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale est située au 2^e étage de l'École des Vents-et-Marées et que cette dernière n'est pas accessible à tous ;

ATTENDU QUE lors des consultations publiques pour la mise à jour du plan de développement, les citoyens ont démontré leur volonté de déplacer la bibliothèque afin que celle-ci soit accessible à tous et que cet objectif se retrouve dans le plan de développement 2019-2023 de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup et la Municipalité de Rivière-Ouelle désirent jumeler les bibliothèques scolaire et municipale ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déposé un projet d'agrandissement pour inclure un gymnase conforme ainsi que le projet de bibliothèque ;

ATTENDU QU'un projet commun amènera une plus grande participation de l'école dans notre milieu de vie et de Rivière-Ouelle dans l'école, tout en permettant la réalisation de plusieurs activités communautaires dans la philosophie du 3^e lieu ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations » pour la construction de la nouvelle bibliothèque ;

ATTENDU QUE le projet de construction de la bibliothèque ainsi que son aménagement est estimé à 393 750\$ taxes incluses ;

20-05-12

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à déposer une demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations » pour la construction d'une nouvelle bibliothèque au montant estimé de 393 750\$ taxes incluses.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer tous documents donnant pleinement effet à cette résolution.

ADOPTÉ

15. Budget de fonctionnement – Bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale est en fonction depuis 2001;

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale est bien intégrée dans la vie communautaire de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE pour son fonctionnement, la bibliothèque nécessite une cotisation annuelle auprès du Centre régional de services des bibliothèques du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'un budget pour les activités de fonctionnement ;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours assuré financièrement le fonctionnement de la bibliothèque depuis sa fondation ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications demande un engagement financier de la Municipalité pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications demande que la bibliothèque soit ouverte un minimum de 10h par semaine après la réalisation du projet;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

- 20-05-13** **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :
- QUE** le Conseil s'engage auprès du Ministère de la Culture et des Communications à poursuivre le financement nécessaire au fonctionnement annuel de la bibliothèque municipale.
- QUE** la bibliothèque sera ouverte à la population à raison d'un minimum de 10h par semaine après la réalisation du projet.
- ADOPTÉ**
- 16. Autorisation pour signer l'entente avec la Ferme Martinoise pour le marqueur Famille Bérubé-Savonnet**
- ATTENDU QUE** le Conseil a accepté par la résolution 20-03-20 l'installation de 3 marqueurs famille sur le territoire de la Municipalité ;
- ATTENDU QUE** le marqueur Bérubé-Savonnet serait mieux mis en valeur sur le lot 4 319 072 et que les propriétaires de la Ferme la Martinoise qui sont propriétaires de ce lot sont en accord avec le nouvel emplacement ;
- 20-05-14** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :
- QUE** le Conseil accepte que le marqueur Bérubé-Savonnet soit déplacé sur le lot 4 319 072, appartenant à la Ferme la Martinoise.
- QUE** tous les frais d'installation, d'entretien et d'assurance seront à la charge de la Municipalité tel qu'indiqué dans la résolution 20-03-20.
- QUE** le Conseil autorise le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer l'entente et à faire tout ce qui est requis pour donner effet à la présente résolution.
- ADOPTÉ**
- 17. Offre de service de PA Michaud – Création d'un roll up à l'effigie de la municipalité**
- ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas de matériel de représentation à l'effigie de la municipalité ;
- ATTENDU QU'**il serait préférable de procéder à la création d'un roll up qui serait disponible pour les événements à venir à court terme et qui sera aussi utilisé pour le 350^e ;
- ATTENDU QUE** PA Michaud. a émit une soumission au montant de 325 \$ plus taxes ;
- 20-05-15** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :
- QUE** le Conseil accepte la soumission de PA Michaud. au montant de 325 \$ plus taxes.
- QUE** le Conseil autorise la dépense et le paiement.
- ADOPTÉ**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

18. Demande de contribution du Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (CCCPO) pour la réalisation des travaux d'aménagement à la Chapelle du quai

ATTENDU QUE le CCCPO a un projet d'aménagement des abords de la chapelle et pour l'adaptation des toilettes intérieures ;

ATTENDU QUE le CCCPO estime le coût de réalisation du projet à 75 000\$;

ATTENDU QUE le CCCPO a obtenu une confirmation d'aide financière de 50 000 \$ de l'organisme Kéroul et de 8 000 \$ de la MRC dans le cadre du Fonds de développement des territoires ;

ATTENDU QUE le CCCPO dispose de fonds d'environ 12 300 \$;

ATTENDU QUE le CCCPO a fait une demande à la municipalité d'un montant de 5 000 \$ pour compléter le financement du projet ;

20-05-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité octroie au CCCPO une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation du projet payable lorsque le projet sera substantiellement complété.

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document et à faire tout ce qui est requis afin de donner plein effet à la présente résolution

ADOPTÉ

19. Dons aux organismes locaux

Aucun

20. Dons aux organismes régionaux

20-05-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité d'accepter la répartition des dons aux organismes régionaux énumérés ci-dessous :

- Fondation André Côté, renouvellement membre (20 \$)
- Association forestière du Québec (AFBL), adhésion membre 2020 (75 \$)

ADOPTÉ

21. Approbation des comptes

Séance de : Mai 2020	Total
Comptes payés entre le 1er et le 30 avril 2020	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 432.40 \$
Rémunération employés municipaux	20 170.31 \$
RVER	1 221.82 \$
Fabrique de RO	583.33 \$
Nancy Fortin	25.00 \$
Eve-Marie Bélanger	49.43 \$
Denise Fournier	25.00 \$
Louis-Georges Simard	25.00 \$
Pascale Pelletier	84.43 \$

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

Visa	53.22 \$
Bell mobilité	48.25 \$
Bell Canada pour usine	227.05 \$
SAAQ	34.25 \$
Régie intermunicipale incendie	7 705.50 \$
Vidéotron	255.01 \$
Ecol'eau	6 639.81 \$
Transport en Vrac St-Denis	57 036.56 \$
Hydro Québec	8 005.61 \$
Génératrice Drummond	4 232.01 \$
6tem ti	2 011.83 \$
Sous-total des incompressibles :	112 865.82 \$
<i>Comptes à payer du mois de : avril 2020</i>	
6Tem Ti inc.	100.63 \$
MRC de Kamouraska	9 555.09 \$
Transport en vrac Saint-Denis	1 116.69 \$
Groupe Bouffard	2 949.32 \$
Fonds de l'information foncière	4.00 \$
PG Solutions	91.98 \$
ADN Communication	346.01 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	699.83 \$
Plomberie Stéphane Martin	103.83 \$
Groupe Avantis	1 993.24 \$
Location d'outillage JC Hudon	45.99 \$
Produits Sanitaires Unique inc.	2 607.17 \$
Ferme Jaslyn enr	638.11 \$
BuroPlus	996.28 \$
Entreprises Camille Ouellet	100.12 \$
Chauffage RDL	499.80 \$
Ville de RDL	3 269.56 \$
ADMQ	57.49 \$
Centre de service St-Philippe	532.55 \$
Lunik Tabagie	133.56 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	25 841.25 \$
GRAND TOTAL	138 707.07 \$

20-05-18

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

22. Correspondance

- Courriel du Ministère des Transports en lien avec la demande d'étude du débit journalier moyen annuel en été à l'intersection de la route 132 et des routes situées aux abords du pont Plourde.
- Lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec au sujet du report du paiement de l'immatriculation des véhicules commerciaux.

23. Varia

Demande de priorisation du projet de Vidéotron déposé au CRTC dans le cadre du programme « Fonds pour la large bande » pour la Municipalité de Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE les MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques (KRTB) ont choisi de faire front commun pour le dossier Internet haut débit (IHD) afin de démontrer l'importance accordée par nos organisations à cet élément essentiel pour notre développement actuel et futur ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé le 18 octobre 2019 l'appel de projets nommé « Régions branchées » dans le cadre du programme de financement « Québec haut débit » qui visait les secteurs qui étaient partiellement mal desservis en service IHD ;

ATTENDU QUE Vidéotron a déposé un projet à « Régions branchées » pour l'ensemble du KRTB pour les secteurs admissibles ;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a lancé le « Fonds pour la large bande du CRTC » le 13 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE Vidéotron va déposer un projet au Fonds du CRTC pour les MRC du KRTB pour une couverture complète Internet haut débit ;

ATTENDU QU'avec la mise en commun des projets déposés à « Régions branchées » et celui au Fonds du CRTC assureraient une couverture IHD complète pour les quatre MRC du KRTB ;

ATTENDU QUE Vidéotron possède des licences du spectre des fréquences pour le service sans fil mobile (fréquences associées à la téléphonie cellulaire) ;

ATTENDU QUE le projet de Vidéotron est le seul projet qui touche les quatre MRC du KRTB, comparativement aux autres projets déposés qui ne touchent qu'à 3 de nos 4 MRC, laissant un territoire orphelin ;

ATTENDU QUE le projet de Vidéotron est le seul projet qui couvre l'ensemble des résidences et commerces des MRC du KRTB ;

ATTENDU QU'actuellement, le KRTB est situé entre deux zones déjà bien couvertes soient celles de la MRC de L'Islet à l'Ouest et la MRC Rimouski-Neigette à l'Est par l'entreprise Telus, qui a obtenu en 2017 une importante aide financière par les programmes « Québec branché » et « Brancher pour innover » ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces projets rendrait complète la couverture IHD de l'Est-du-Québec, du côté Sud du fleuve Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la date limite du dépôt des projets au Fonds du CRTC est fixée au 1^{er} juin 2020 ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 mai 2020**

20-05-19 **IL EST PROPOSÉ** par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle demandent au CRTC de prioriser le projet déposé par l'entreprise Vidéotron pour les quatre MRC du KRTB en accordant à Vidéotron le financement nécessaire pour déployer un service Internet haut débit dans tous les secteurs admissibles au programme et ainsi assurer une couverture complète pour tout le KRTB par l'addition du projet déposé à « Régions branchées » du programme « Québec haut débit » en décembre 2019.

ADOPTÉ

24. Période de questions

25. Prochaine réunion de travail

La prochaine séance de travail aura lieu le **26 mai à 19h00.**

26. Prochaine séance de conseil

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 2 juin à 20h00.**

27. Levée de l'assemblée

20-05-20 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière